

#2ème trimestre 2022

ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

En souterrain, poursuite de la réalisation de la galerie de ventilation, marinage, agrandissement d'une caverne technique, creusement de la chambre de pied de puits et pose de la ventilation ;

Poursuite du remblaiement de la zone du Moulin, réalisation du hangar acoustique du concasseur et des casiers de tri des matériaux d'excavation, aménagement de la gare de départ du convoyeur ;

Début des travaux préparatoires sur le site des Tierces (terrassage, réseaux hydrauliques et bassin de décantation des eaux, réalisation des pistes et enrobés) et aménagement de la gare d'arrivée du convoyeur ;

Poursuite des injections des puits d'Avrieux (sous le hangar acoustique), reprise des aménagements de la plateforme en vue des activités de raise-boring et réseaux d'assainissement.

LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES

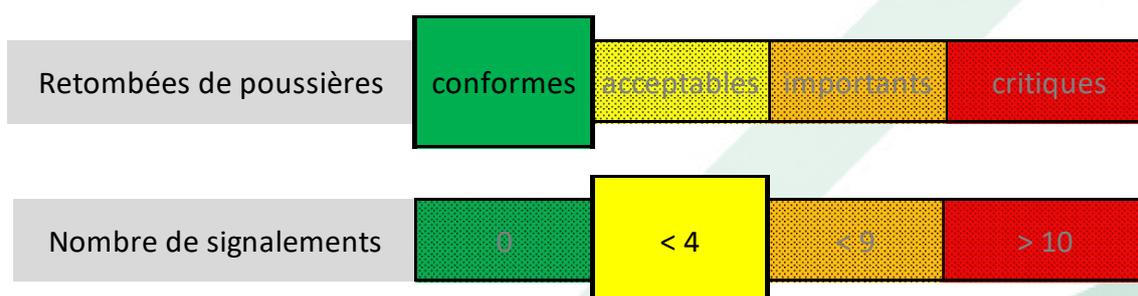


Méthode de mesure des retombées de poussières selon la norme NF X 43-014 : Suivi en continu par prélèvement sur jauges pendant une durée de 1 mois en été et de 2 mois en hiver, analyse de la quantité de poussières collectées

#2^{ème} trimestre 2022

APPRECIATION GENERALE SUR LES EMISSIONS DE POUSSIÈRES

Pas de problématique poussières constatée sur le 2^{ème} trimestre 2022.



SYNTHESE DES MESURES

ANNEE 2022	mars-avril 2022	mai-22	juin 2022
Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m ² .jour)	100,00%	100,00%	100,00%
Conformité des valeurs relatives (soustraction de la valeur du point témoin) (% des valeurs sous la références de 200 mg/m ² .jour)	Sans objet (3)	Sans objet (3)	Sans objet (3)
Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	0	1	1

(1) 500 mg/m².jour est le seuil applicable aux carrières classées à autorisation préfectorale au titre des ICPE et pris en référence pour les installations de TELT en l'absence de seuils réglementaires explicites sur les retombées de poussières. Il concerne les points de mesure implantés à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants.

Par simplification ce seuil est appliqué à tous les points surveillés hors point témoin de manière à évaluer l'impact du chantier.

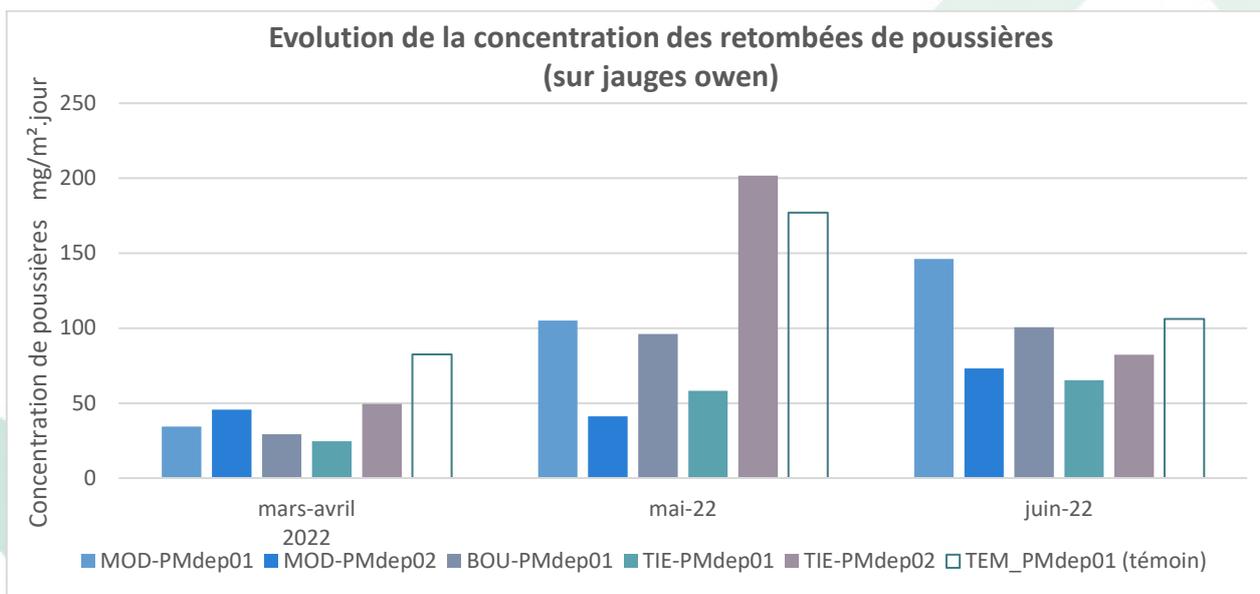
(2) 200 mg/m².jour est la contribution maximale autorisée que peut engendrer en limite de site et en moyenne annuelle, un exploitant d'un dépôt de déchets inertes soumis à la réglementation ICPE.

(3) sans objet car le site des Tierces n'est pas encore exploité en tant que dépôt de matériaux d'excavation.

Réglementairement les concentrations à évaluer doivent être exprimées en moyenne annuelle (moyenne des valeurs mesurées sur les 12 derniers mois).

PLUS DANS LE DETAIL

Les niveaux d'empoussièremment sont globalement inférieurs à 200 mg/m².jour et du même ordre de grandeur que le point témoin.



FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Deux signalements d'émission de poussières ont été constatés sur la période d'avril à juin. Les arrosages des pistes ont été renforcés.

Date	Description de la nuisance	Localisation de la nuisance	Sources du chantier à l'origine de la nuisance	Actions correctives
03/05/2022	Poussières générées sur le chantier et transportées avec le vent particulièrement fort	Lotissement du Doran, à l'Est du Bourget	Circulation des dumpers pour la mise en remblai des matériaux excavés sur la plateforme du Moulin, soulèvement des poussières par roulement sur les pistes sèches (vent fort)	Passage des arroseuses renforcé
11/06/2022	Envol de poussières important constaté depuis le Bourget	Le Bourget	Peu d'activités, mais sols très secs par absence de pluie et fort vent qui peut soulever la poussière	Envois de poussières malgré arrosage réalisé. Rappel aux équipes pour déclencher des arrosages au besoin

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour remédier aux situations de gêne occasionnée par les émissions de poussières générées par le chantier.